



Fiche de soin Post

Maquillage permanent des yeux

Conforme aux Décrets et Arrêtés du Ministère de la Santé Publique

48 h après le maquillage permanent des yeux vous pourrez être gonflée, une légère sensibilité pourra être ressentie pendant quelques heures, puisque la prestation occasionne une petite effraction cutanée.

Si exceptionnellement au-delà de 48 heures une réaction anormale se produit, consulter votre médecin.

Un petit dessèchement cutané et petites démangeaisons peuvent être observés pendant la cicatrisation.

Ne rien appliquer sur vos yeux laissez cicatriser sans toucher

Dans les 5 à 7 jours qui suivent la prestation, des petites pellicules de peaux vont se former ne pas gratter pour les enlever, laissez-les se détacher toutes seules. Si vous gratter les peaux, vous risquez d'altérer la prestation et de faire partir avec le pigment, qui ne pourra pas s'implanter correctement.

-Eviter le soleil en exposition directe pendant une semaine ainsi que les UV en Institut.

-Pas de sport (transpiration)

-Attention lors de votre douche ne pas exposer le visage directement avec l'eau

-Pas de sauna, piscine, hammam, plongée pendant une semaine

-Pas de mascara pendant 5 jours

-Pas de soin en Institut, ni gommage, ni peeling du visage pendant 7 jours

La couleur obtenue en fin de prestation n'est pas le reflet du résultat final, elle sera plus foncée. La couleur après cicatrisation, s'éclaircira de 20 à 40% selon les personnes, et la peau de chacun, la couleur choisie claire ou foncée. La couleur de pigmentation restera stable pendant 2 à 5 ans environ ensuite il faudra entretenir votre Maquillage permanent des yeux avec une retouche

La stabilisation de la couleur à la surface de la peau ne sera satisfaisante, qu'après 4 semaines,

Il sera possible alors d'effectuer s'il y a lieu, une retouche après prestations (dans les 2 mois maximum qui suivent votre pigmentation initiale).

Le MAQUILLAGE PERMANENT est un art et non une science, chaque personne réagit différemment.